



2026_IIOPEB_012 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

M. Raymond BERDOU, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-christophe CID, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. loïc GOJARD, M. Gilbert HEBRARD, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IIOPEB_012

COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'arrêter le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget principal de l'Institution Interdépartementale pour la création et l'exploitation d'ouvrages de production d'eau brute en Ariège et en Haute-Garonne au titre de l'année 2025 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	103 949,55	266 029,56	369 979,11
Titres de recettes émis	34 479,07	213 889,50	248 368,57

DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	103 949,55	266 029,56	369 979,11
Mandats émis	24 320,10	194 776,35	219 096,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	10 158,97	19 113,15	29 272,12
Déficit	-	-	-

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Résultats de fonctionnement	118 779,11	19 113,15	137 142,71
Résultats d'investissement	-749,55	10 158,67	9 409,42
TOTAL	118 209,56	29 272,12	146 552,13

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2025 arrêté à 146 552,13€ est conforme au résultat du Compte Administratif 2025.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Institution à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme